

# FICHE DE POSTE

## RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE

SESSION 2019

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION **2019-195389**

<b>Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA</b> Champ disciplinaire : TPCA Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine Profil n° 1 Recrutement effectué au titre de : - La seconde catégorie de concours (**)	Catégorie statutaire : A Corps : Maîtres de Conférences (MCF) Code corps : MAEA <i>Date de la prise de fonction / 01/09/2019</i>
---	---

**Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche**

**Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A**

**Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

Ecole nationale supérieure d'architecture Paris-Val de Seine - 3 Quai Panhard et Levassor 75013 Paris

### Missions et activités principales

L'enseignant.e recruté(e) pour 320 h équivalent TD aura en charge des enseignements dans les cycles Licence et Master.

En Master, l'enseignant.e devra intervenir dans le Domaine d'Etude « Faire » et pourra prendre en charge les enseignements suivants :

cours /projets et éventuellement participation à un enseignement de séminaire de master  
un enseignement de projet architectural : éclairage critique et exploratoire sur le projet, initiation à ses outils particuliers.

En licence et/ou en Master, l'enseignant.e devra prendre en charge un enseignement de projet architectural et s'investira dans la promotion du parcours recherche.

### **Charges pédagogiques :**

En cycle Licence, l'enseignant(e) s'engagera dans l'enseignement du projet d'architecture (TPCAU) au sein des groupes 2 et 5 en collaboration et coordination avec les autres enseignant(e)s de ce groupe et dans une perspective transdisciplinaire en cohérence avec le nouveau programme.

Il (elle) enseignera dans un Atelier de projet qui se caractérise par le regroupement des promotions dans un espace commun favorisant le travail collaboratif, les enseignants (es) forment une équipe d'une dizaine d'architectes expérimentés aux profils complémentaires.

### **Charges Scientifique**

Le candidat participera à un des 5 axes présentés dans le programme de formation 2018-2019 présenté ci-dessous.

### **Affectations:**

En cycle Licence: affectation en tant que responsable de l'enseignement de 3ème année, Semestres 5 et 6.

En cycle Master l'enseignant(e) contribuera à l'encadrement de projets, semestres 9 et S10 (PFE) au sein de l'équipe d'enseignants (es) des Groupes 2 et 5 et du Domaine d'Études "Faire", cet enseignement de master devra comprendre l'encadrement du PFE.

Autres missions : encadrement des mémoires, suivi des stages, coordination pédagogique,

Responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

L'enseignant(e) participera aux activités de développement de l'ENSAPVS (partenariats, publications, International). Suivi des stages, Participation aux jurys, Participation aux réunions pédagogiques de l'école et implication dans les commissions, Participation à la coordination de l'enseignement du projet avec les autres enseignants du groupe de projet (Licence) ou du domaine d'études (Master).

### **Charges horaires d'enseignement et de recherche**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

### **Expériences et compétences souhaitées :**

Titres ou diplômes requis : Architecte

- l'enseignant(e) devra être immédiatement opérationnel, une antériorité de plusieurs années dans l'enseignement en ENSA sera un plus.
- l'enseignant(e) devra justifier d'une activité de praticien à la production reconnue dans les domaines de l'architecture et de la construction.

- Expérience d'enseignement collégiale fortement souhaitée.

Savoir-être : Le/la candidat(e) saura s'intégrer à l'équipe pédagogique déjà en place, et créer des passerelles entre les différentes disciplines.

- Une formation complémentaire ou une expérience reconnue en lien avec les compétences énoncées sera appréciée.

**Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du concours enrichi des spécificités du profil :**

**(\*\*) La seconde catégorie de concours est ouverte aux candidats inscrits sur la liste de qualification qui remplissent l'une des conditions mentionnées aux 2,3,4 et 5 de l'article 31 susvisé.**

**Art. 31. – Les candidats à l'inscription sur la liste de qualification mentionnée à l'article 30 doivent remplir l'une des conditions suivantes :**

1 - Etre titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches. Les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, qualifications et titres de niveau équivalent peuvent être dispensés de la possession du doctorat par le conseil national des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

2 - Justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre ans d'activités professionnelles effective dans les domaines relevant de l'architecture dans les huit ans qui précèdent. Ne sont pas prises en compte les activités mentionnées au III de l'article 25 de la loi du 13 juillet 1983 ou à l'article 2 du décret du 2 mai 2007 susvisés ;

3 - Etre enseignant associé ou occuper un emploi d'enseignant non titulaire et justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'au moins quatre années de service au cours des huit années qui précèdent à une quotité de temps de travail au moins égale à 50 % du temps de service de référence des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ;

4 - Etre détaché dans le corps des maîtres de conférences ;

5 - Appartenir à un corps de fonctionnaires relevant du décret du 30 décembre 1983 sus visé assimilé, par arrêté du ministre chargé de l'architecture, au corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

**Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'école est située dans un nouveau campus universitaire parisien, sur un site proche à la fois de la très grande bibliothèque et de la banlieue est de Paris et est associée par décret à l'Université Paris Diderot, et à partir de 2019 à l'Université de Paris issue de la fusion de Paris 7 et Paris 5. Elle est également en convention avec l'Université Sorbonne Paris Cité. Communauté d'enseignement supérieur de l'architecture de 2300 personnes, le nombre de ses étudiants (2030) et de ses enseignants (254) lui permet de présenter des conceptions de l'architecture et des approches pédagogiques diversifiées et de qualité. La diversité des sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constituent l'un des atouts majeurs de l'ENSA Paris Val de Seine.

En premier cycle, le programme de l'école vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation générale et un regard critique.

En deuxième cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre plusieurs domaines de réflexion et d'enseignement, restructurés à la rentrée 2016-2017 autour des 6 thèmes suivants : « Architectures-Laboratoire des territoires ouverts » ; « Ecologies » ; « Expérimental » ; « Faire » ; « Territoires de l'architecture » ; « Architectures des territoires en mutations »

Elle élabore un nouveau programme pédagogique pour la période 2019-2024 qui fait évoluer substantiellement le cycle licence et consolide son cycle master; L'école invite 30 % de ses diplômés (1 étudiant en architecture sur 10) à s'engager dans une formation post-diplôme d'état d'architecte.

Elle ouvrira à la rentrée 2019-2024 deux doubles diplômes internationaux, l'un avec l'IUAV de Venise et l'autre avec le Politecnico de Milan.

### **Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement :**

La recherche à l'ENSAPVS s'articule autour de cinq axes définis dans le projet de formation 2019-2024 :

Axe « Architecture, recherche-projet : stratégies de conception et processus de fabrication »

Axe « Fabrication et circulation des modèles »

Axe « Architecture, santé, vulnérabilités »

Axe « Espace public, temporalités, habitat »

Axe « Architecture, culture et intelligence numérique »

Ces axes de recherche se développent dans deux unités de recherche à l'ENSAPVS (CRH-LAVUE et EVCAU) et en partenariat avec des unités de recherche de l'Université de Paris.

Le Centre de Recherche sur l'Habitat (CRH) est une équipe de l'UMR CNRS 7218 Laboratoire Ville Architecture et Urbanisme (LAVUE). Associant l'architecture et les sciences sociales, le CRH-LAVUE se caractérise par une synergie interdisciplinaire (architecture, géographie, sociologie, anthropologie, sciences politiques, esthétique) ainsi que par une implication dans les milieux non académiques par des contrats de recherche et des inscriptions citoyennes. Les travaux des chercheurs du CRH-LAVUE sont consacrés à l'analyse des mutations de l'habitat humain et anthropisé. Ils traitent :

des problématiques de l'habitat, du logement et de l'habiter, des vulnérabilités et des engagements résidentiels ;

des processus politiques de production de la ville en train de se faire et de se défaire ;

des territoires et des territorialités touchés par les processus d'esthétisation et de patrimonialisation ainsi que par les inégalités sociales ;

des liens et des circulations entre théories, recherche et pédagogie de l'architecture.

Les terrains étudiés portent souvent sur la ville de Paris mais sont également tournés vers l'international (Europe, Afrique du Nord et subsaharienne, Moyen-Orient, Asie, Amérique latine, Amérique du Nord).

Les travaux de l'équipe s'inscrivent dans les axes de l'UMR LAVUE (voir <http://www.lavue.cnrs.fr>).

L'EVCAU (EA7540) comprend des enseignants-chercheurs issus de toutes les disciplines enseignées en ENSA (architecture, histoire, ingénierie, sociologie...). Ses membres sont pour la plupart enseignants-chercheurs de l'ENSAPVS.

EVCAU intervient de façon déterminante dans le master Ville Architecture Patrimoine de l'université Paris Diderot devenue Université de Paris.

Les membres de l'équipe de recherche encadrent des doctorants au sein de l'école doctorale ED 382.

Initialement, centrées sur les usages et mises en œuvre des techniques numériques et sur le patrimoine, ces recherches se développent aujourd'hui selon trois axes :

- . Les humanités numériques
- . Les temporalités et les modèles
- . L'architecture, la santé et les vulnérabilités.

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.*

**Envoi des candidatures :**

**Dépôt des candidatures sur la plate-forme Démarches simplifiées**

**Lien internet :**

[https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvaldeseine1\\_mcf\\_tpcou1\\_cat2](https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pvaldeseine1_mcf_tpcou1_cat2)

Le contenu du dossier de candidatures est précisé sur la plate-forme démarches simplifiées.

**Modalités de recrutement :**

Une première phase de recevabilité administrative sera assurée par l'ENSA Paris Val de Seine.

Puis les candidatures recevables administrativement seront examinées par le comité de sélection dédié qui retiendra une liste de candidats pour l'audition.